



## Règlement pour le 10km pour la paix le 5 avril 2020 à Rabat

### Article 1 - Organisation

La course *10km pour la paix* est un événement sportif, symbolique, caritatif, inclusif et vert qui regroupe différentes épreuves de course sur route dont certaines sont chronométrées. Le *10km pour la paix* se déroule sous le Haut Patronage de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI.

L'évènement est organisé par le Cercle Diplomatique et son organisation est soutenue par la Fédération Royale Marocaine de l'Athlétisme et en partenariat avec le Système des Nations Unies.

### Article 2 – Parcours, Dates et Heures de départ

Le parcours 10km est conforme aux règlements internationaux des courses sur route (IAAF).

L'épreuve 5km et la course enfants se déroulent sur un parcours non mesure officiellement.

Le départ du 10km sera donné le Dimanche 5 Avril à 8h30.

Le départ du 5 km sera donné le Dimanche 5 Avril à 8h35.

Le départ de la course enfants sera donné le Dimanche 5 Avril à 8h40.

Tous les départs se déroulent devant la Grande Poste au centre ville de Rabat.

### Article 3 – Conditions de participation

#### 3.1 – Âge

Les épreuves sont ouvertes aux participants licenciés et non licenciés, mais sont soumises à des limites d'âges :

- Le 10km est ouvert aux coureurs(ses) **né(e)s avant 2005**.
- Le 5km est ouvert aux coureurs(ses) **né(e)s avant 2008**.
- La course enfants est ouverte aux coureurs(ses) **né(e)s entre 2014 et 2008** (et jusqu'à 18 ans pour les enfants à besoins spécifiques). Aucun enfant de moins de 6 ans n'est autorisé à participer.

Les enfants à besoins spécifiques devraient être accompagnés d'un adulte qui devra également être porteur d'un dossard. Les seuls adultes autorisés à participer à la course enfants sont les accompagnateurs des enfants à besoin spécifiques.

Les coureurs(ses) participent à la compétition **sous leur propre et exclusive responsabilité, respectivement sous la propre et exclusive responsabilité de leurs parents en cas des coureurs(ses) âgé(e)s de moins de 18 ans.**

### **3.2 – Licence ou certificat médical**

Un certificat médical n'est pas demandé pour participer à l'évènement. Néanmoins l'organisateur attire l'attention des coureurs(es) sur la dépense physique que représente la participation à un tel évènement. Le *10 km pour la paix* est une épreuve d'endurance, qui nécessite un bon état de santé ainsi qu'un entraînement rigoureux. Il appartient à chaque participant de s'assurer, auprès de son médecin, de sa capacité à participer à une telle activité physique. Pour les moins de 18 ans, les parents s'assureront que leur(s) enfant(s) ont la capacité de participer.

## **Article 4 - Inscriptions, retrait des dossards et contributions**

### **4.1 – Inscriptions et retrait des dossards**

L'inscription en ligne se fait sur le site internet : [www.10kmpourlapaix.com](http://www.10kmpourlapaix.com) à partir du 6 mars. Les dossards sont à retirer à partir du 19 mars dans les magasins GO SPORT Maroc et COURIR Agdal.

L'inscription et le retrait simultané du kit de course (dossard et t-shirt) se font à partir du 19 mars 2020 dans les magasins GO Sport Casablanca (Anfa Place / Morocco Mall), GO Sport Socco Alto Tanger, GO Sport Menara Mall Marrakech. GO Sport Riyad Square Rabat et Courir Rabat (Boulevard Fal Ould Oumeir Agdal).

L'inscription de groupes est possible pour les personnes souhaitant inscrire une équipe de plusieurs coureurs(es).

Une pièce d'identité sera demandée à l'inscription.

Une autorisation parentale devra être remplie pour les coureurs mineurs.

Les inscriptions pourront être clôturées sans préavis dès que les organisateurs le jugeront nécessaire, pour tout motif de sécurité ou d'organisation. Les inscriptions seront définitivement fermées quand le maximum des inscriptions (4000 en total) sera atteint.

Il n'y a pas d'inscription, ni retrait de dossard le jour de la course. Les dossards ne seront pas expédiés.

### **4.2 – Contributions**

Course enfants : 50 DIRHAMS

Adulte accompagnant des enfants à besoins spécifiques : 50 DIRHAMS

Course 5km : 100 DIRHAMS

Course 10Km : 100 DIRHAMS

A chaque participant est remis un dossard et un T-shirt aux couleurs de la course (blanc pour 10 km et Course enfants, vert pour 5 km).

### **4.3 – Annulation, report et force majeure**

Conformément aux usages admis et reconnus relatifs aux inscriptions à des épreuves sportives, en cas de report, d'annulation ou en cas de non-participation après inscription, les paiements seront conservés par l'organisateur et ne donnent lieu à aucun remboursement. Cette clause est valable quelles que soient les raisons du report ou de l'annulation. En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances indépendantes de la volonté de l'organisateur, notamment celles mettant en

danger la sécurité ou la santé des concurrents, l'organisateur se réserve le droit de reporter, d'annuler ou de neutraliser une ou plusieurs courses sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. Les bénéfices seront alors directement versés aux oeuvres caritatives choisies par le Cercle Diplomatique.

## Article 5 - Engagement des coureurs(ses)

Toute inscription est personnelle et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident lié à ce type de situation.

Le dossard devra être porté sur la poitrine pendant toute la course et entièrement lisible et visible sous peine de disqualification.

## Article 6 - Assurances

**Responsabilité civile pure :** conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile. Il assure la sécurité du parcours et la couverture médicale pendant le déroulement des épreuves.

**Assurance individuelle accident :** il incombe aux participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de déficience consécutive à un mauvais état de santé.

**Domage matériel :** l'organisateur et les membres du comité d'organisation déclinent toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour aucun dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort des coureurs(ses).

## Article 7 - Règles techniques

- Les participants au 10km disposeront d'un temps maximum de 2h00 pour effectuer le parcours.
- Les participants au 5km disposeront d'un temps maximum de 1h00 pour effectuer le parcours.
- Seuls les participants au parcours de 10km et 5km seront chronométrés et pourront consulter leur performance (cf art. 9).
- Les participants à la Course enfants disposeront d'un temps maximum de 1h pour effectuer le parcours.

- Après le passage du véhicule de fin de course, les concurrents devront se conformer aux règles de circulation du code de la route et ne pourront prétendre à être classés.
- Une personne passant la ligne d'arrivée sans son dossard ne pourra être classée.
- Les bicyclettes, engins à roulettes sont formellement interdits sur le parcours, sauf les véhicules de l'organisation.
- Pour des raisons de sécurité, le parcours ne pourra être accessible aux poussettes d'enfants.
- Les chiens même tenus en laisse sont interdits.

## Article 8 - Ravitaillement

Un ravitaillement comprenant liquide et solide est offert par l'organisateur après la ligne d'arrivée du 5km et du 10km. Pour la course des 10 km, un ravitaillement en eau est prévu vers le km 5.

## Article 9 - Résultats

Les résultats pourront être publiés sur les sites internet [www.racetimer.se](http://www.racetimer.se) et de l'Organisation de la course [www.10kmpourlapaix.com](http://www.10kmpourlapaix.com).

## Article 10 - Primes

Chaque coureur finissant le parcours (5km, 10km ou Course enfants) recevra une médaille et un sac souvenir de la course.

Pour le 10 km les cinq premiers hommes et cinq premières femmes recevront un trophée de la course.

Pour le 5 km les trois premiers hommes et trois premières femmes et les deux premiers jeunes nés entre 2005 et 2007 (garçon et fille) recevront un trophée de la course.

## Article 11 - Droit à l'image

Les participants, accompagnateurs et public autorisent à titre gracieux partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion des épreuves et des animations mises en place dans le cadre du *10km pour la paix* et pour la durée la plus longue prévue par la loi et les traités en vigueur.

## Article 12 - Respect pour l'environnement

En s'inscrivant au *10km pour la paix*, le participant s'engage à respecter l'environnement et les espaces traversés. Il est strictement interdit de jeter ou d'abandonner des déchets sur la voie publique et de manière générale sur tout le parcours. Les participants doivent conserver les déchets et emballages et utiliser les poubelles et lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.